

semble, monsieur, que le ministre devrait, avant que le bill soit adopté, nous donner une idée de ce que sont ces mises à pied.

On m'informe que des employés du National-Canadien dont les états de service atteignaient 35 et 40 ans ont été mis à pied. Y a-t-il quelque raison à cela? Est-ce que le service de marchandises et le service de voyageurs du National-Canadien ont décliné au point où il a été nécessaire d'agir de la sorte? Dans ce cas, le ministre devrait nous faire un exposé franc et complet de la situation dans toutes les régions du Canada et nous saurons alors à quoi nous en tenir.

Je signale ces détails à l'attention du comité, parce que j'estime qu'avant l'adoption de la mesure, ils devraient faire l'objet d'un examen non seulement de la part du gouvernement mais aussi du ministre qui en est le porte-parole.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur le président, puis-je poser une question à l'honorable député? Sait-il que M. Brenan, qu'il dit avoir été remplacé par M. Stewart, est trésorier du parti libéral dans la région de Saint-Jean depuis quelque temps déjà? Je ne veux pas dire qu'il n'est pas bon citoyen...

M. Benidickson: J'ai dit que l'autre bon citoyen était M. E. W. Bickle, ancien trésorier national du parti conservateur.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'aimerais répondre à la question de l'honorable député. D'après le renseignement que j'ai consigné au compte rendu, M. W. Gerald Stewart, C.R., est ancien président de l'Association du parti conservateur-progressiste du Nouveau-Brunswick.

M. Benidickson: Et il est avocat.

M. Carter: Monsieur le président, il y a un problème concernant l'exploitation des chemins de fer Nationaux à Terre-Neuve que j'aimerais signaler au ministre et, par son intermédiaire, à ses collègues du gouvernement. Le service ferroviaire à Terre-Neuve diffère, je pense, de celui des autres provinces, étant donné qu'il dessert tant les collectivités de l'intérieur que celles du littoral.

Les agglomérations côtières sont desservies par des caboteurs qui appartiennent à la société de chemin de fer. De plus, le chemin de fer a des navires qui transportent les marchandises des ports du continent aux ports de Terre-Neuve.

Le problème que je veux signaler au ministre se rapporte aux réclamations relatives au transport des marchandises. Si un train subit un accident et que les marchandises qu'il transporte soient endommagées ou perdues, la personne à qui elles sont destinées peut

[L'hon. M. Chevrier.]

présenter une réclamation, et si sa réclamation est reconnue, recevoir une indemnité. Si un navire transportant des marchandises des ports du continent aux ports de Terre-Neuve pour le compte du National-Canadien s'échoue ou subit un accident, il en est de même: la personne à qui la marchandise est adressée peut présenter une réclamation et obtenir compensation à l'égard des marchandises avariées ou perdues. Mais les gens des régions côtières qui sont desservis par des caboteurs n'ont pas le même avantage. Une personne qui perd des marchandises ou dont les marchandises sont endommagées parce que le caboteur qui les transportait s'est échoué ou a subi un accident, ne peut présenter une réclamation à l'égard de la perte ou des dommages et obtenir satisfaction, car ces caboteurs du National-Canadien ne sont pas soumis à la loi sur les voituriers par eau. A cause de cela, une distinction injuste existe entre gens de l'intérieur et gens du littoral pourtant desservis par la même société. Il me semble que, pour résoudre le problème, il faudrait soustraire les navires de cabotage aux dispositions de la loi sur le transport des marchandises par eau. Je prierais donc le ministre de voir s'il n'y aurait pas moyen de faire quelque chose en ce sens.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, certains des honorables députés qui ont pris la parole cet après-midi ont posé des questions qui sont tout à fait appropriées au sujet à l'étude. Mais un certain nombre de questions qui ont été posées visent l'exploitation de la compagnie de chemin de fer National-Canadien. Pour ce qui est de cette dernière, je dois dire que le gouvernement n'exploite pas le réseau et que tout ce qu'un ministre du gouvernement peut dire à ce sujet,—le gouvernement ne dit jamais autre chose,—c'est de soumettre ces questions à l'administration du National-Canadien. C'est tout ce que je peux faire quant aux questions visant l'exploitation.

De plus, nous avons entendu quelques déclarations plutôt étonnantes ici cet après-midi. Je ne m'attendais pas à ce que les honorables vis-à-vis fassent des personnalités à l'égard d'hommes distingués qui rendent des services éminents à la collectivité en qualité de membres du conseil d'administration des chemins de fer Nationaux du Canada.

L'hon. M. Chevrier: Nous n'avons pas fait de personnalités.

L'hon. M. Fleming: Je dois dire que je le déplore. Je ne me souviens pas que cela ait été fait auparavant.

L'hon. M. Chevrier: J'invoque le Règlement. Au cours de mes observations, j'ai bien fait comprendre que je n'entendais faire